

Sujet : [liste.administratifs] [Information] Rentrée du 26 avril
De : JEAN-MICHEL BLANQUER <information-ministre@education.gouv.fr>
Date : 22/04/2021 à 21:37
Pour : liste.information@ldif.education.gouv.fr



À tous les personnels

Mesdames, Messieurs les personnels de l'Éducation nationale,

En cette fin des vacances scolaires communes à toute la France, je tiens à vous préciser les conditions de cette rentrée du 26 avril. Je souhaite tout d'abord remercier chacune et chacun d'entre vous, qui avez montré un complet engagement pour offrir le meilleur enseignement possible à vos élèves dans les circonstances particulières que nous connaissons depuis plus d'un an.

Les données sanitaires dont nous disposons aujourd'hui nous permettent de maintenir le calendrier précédemment défini pour la reprise des cours.

Dans le premier degré, les cours reprendront le lundi 26 avril dans toutes les écoles.

Nous prenons cette décision en conscience : de nouvelles études scientifiques ont confirmé une moindre contagiosité des enfants et un risque faible qu'ils développent de formes graves. Le protocole sanitaire que nous avons mis en place et progressivement renforcé depuis septembre a par ailleurs montré son efficacité pour contenir la propagation de l'épidémie : dans les circonstances présentes, redoublons de vigilance pour son application la plus stricte. Je tiens d'ailleurs à signaler le travail important qui a été mené ces dernières semaines en lien avec les collectivités territoriales : il permettra notamment de déployer des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air dans un grand nombre d'écoles et d'établissements scolaires.

Le printemps nous offre davantage de possibilités pour trouver des solutions ou pour adopter des alternatives aux enseignements en classe : je vous invite à vous en saisir. Vous pourrez notamment conduire davantage d'activités ou faire cours en extérieur. Les classes en plein air sont bénéfiques sur le plan sanitaire, et elles le sont aussi sur le plan éducatif. À cet effet, des ressources seront mises à votre disposition.

Afin d'accompagner cette reprise, une stratégie de dépistage à grande échelle sera déployée, qui se réalisera en plusieurs actions. Des autotests seront distribués à tous les personnels des écoles ainsi qu'aux ATSEM à compter du lundi 26 avril et jusqu'à la fin de l'année scolaire : ils pourront ainsi se tester deux fois par semaine. Le recours aux tests salivaires montera progressivement en charge : de 400 000 tests dès la semaine prochaine, nous atteindrons les 600 000 tests réalisés, en concentrant particulièrement le dispositif dans les départements présentant les taux d'incidence les plus élevés. La stratégie de dépistage est maintenue selon la même procédure : à partir d'un cas confirmé, la classe de l'élève ou du professeur concerné sera fermée. Nous renforcerons les possibilités de remplacement pour pallier les éventuelles absences des professeurs isolés ou arrêtés : d'ores et déjà près de 5 000 personnels supplémentaires ont été recrutés et nous pourrions poursuivre ces recrutements selon les besoins.

Ce protocole pourra s'adapter selon les situations et conduire, pour tenir compte de chaque situation, à l'adoption temporaire d'un enseignement à distance.

Dans le second degré, l'enseignement à distance se poursuivra la semaine du 26 avril et pourra s'appuyer sur les outils numériques mis en place. À compter du lundi 3 mai, les collégiens et les lycéens retourneront en classe.

Un enseignement hybride, associant cours en présence et enseignement à distance, sera reconduit pour les lycéens, qui devront donc être accueillis en présence à demi-effectif. Une attention particulière sera portée aux élèves de terminale pour que l'organisation retenue dans chaque lycée les prépare au baccalauréat.

La même procédure sera adoptée pour les classes de 4^e et de 3^e des collèges situés dans les départements présentant les taux d'incidence les plus élevés, dont la liste est établie sur le site

de notre ministère. Les classes de 6e et 5e demeureront dans un enseignement totalement en présence.

Je sais quelles difficultés ont été rencontrées sur le plan de l'enseignement à distance par nombre d'entre vous lors de la semaine qui a précédé les vacances de printemps. Nous avons travaillé avec les collectivités locales en charge des ENT pour qu'elles demandent à leurs opérateurs des garanties de robustesse de leurs systèmes informatiques.

Pour l'outil "Ma classe à la maison", proposé par le CNED, le niveau de protection a été considérablement augmenté afin de garantir sa sécurité face aux attaques de déni de service ; ses capacités ont été développées et ses fonctionnalités, améliorées.

Des recommandations pédagogiques sur l'usage de ces outils numériques, sur l'organisation des enseignements à distance vous ont été adressées : elles vous permettront d'anticiper l'organisation des travaux à distance avec vos élèves. Je vous invite à les consulter et à effectuer dès à présent toutes les actions qui favoriseront la reprise des enseignements à distance. Vous pourrez par ailleurs vous tourner vers les cellules de continuité pédagogique de votre académie qui fournissent un travail considérable et pourront vous éclairer ou vous aider en cas de difficulté. Nous recommandons particulièrement que les classes virtuelles se tiennent avec "Ma classe à la maison", les ENT pouvant servir aux autres usages.

Le protocole sanitaire établi dans les collèges et les lycées demeure. La stratégie "Tester, alerter, protéger", qui a fait ses preuves, le renforcera de manière importante.

Comme leurs collègues du premier degré, tous les personnels exerçant dans le second degré recevront deux autotests par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dans les collèges, le recours aux tests salivaires sera développé et pourra être complété par l'utilisation des autotests dès lors que nous disposerons de l'avis de la Haute Autorité de Santé sur la possibilité de proposer ces tests à des jeunes de moins de 15 ans.

Des autotests seront distribués aux lycéens à partir du 10 mai, sur la base de l'accord des familles. La semaine du 3 mai permettra de définir l'organisation hebdomadaire de ces tests dans un lieu dédié, en présence de personnels de santé et d'encadrants formés qui disposeront d'équipements de protection. Des médiateurs seront recrutés pour renforcer l'encadrement de ces tests. Pour la réalisation de ces séances d'autotests, les personnels encadrants appliqueront un protocole précis pour lequel ils auront été formés. Les règles en la matière ne changent pas : un cas positif entraînera la fermeture de la classe.

Dans les académies d'outre-mer, des protocoles spécifiques sont mis en œuvre par les autorités locales selon l'évolution de la situation sanitaire. Ainsi, le pragmatisme et l'adaptation doivent y prévaloir.

Vous l'avez par ailleurs constaté : la stratégie vaccinale se déploie à grande échelle dans notre pays. Si les critères de la vulnérabilité et de l'âge demeurent, pour chaque phase un accès privilégié est désormais réservé aux personnels de l'éducation nationale. Cette démarche, engagée depuis le week-end dernier, a ainsi permis que 15 000 personnels de plus de 55 ans soient déjà vaccinés : elle sera reproduite pour les prochaines phases.

La fin de ces vacances de printemps engage également la dernière ligne droite pour la préparation des élèves au diplôme national du brevet et au baccalauréat dont les épreuves anticipées de français et les épreuves terminales de philosophie et du Grand oral sont maintenues.

Je tiens à rappeler ici le sens et l'importance que nous accordons tous à l'examen du baccalauréat. Les élèves actuellement en classe terminale rejoindront l'enseignement supérieur en septembre prochain : à ce titre, ils doivent se préparer aux attentes de l'enseignement supérieur et nous leur devons la meilleure préparation possible. La nouvelle architecture du baccalauréat est fondée sur un juste équilibre entre le contrôle continu et le contrôle terminal : si la proportion de ces deux modalités a dû être modifiée du fait de la crise sanitaire, il importe de les garantir toutes deux, afin de préserver également l'esprit d'un examen auquel tout notre pays est attaché. Le baccalauréat est un aboutissement et un accomplissement : il a une force symbolique pour les candidats, pour leur famille, pour toute notre société.

Comme vous le savez par ailleurs, ma collègue Frédérique Vidal et moi avons tenu compte de la situation particulière que rencontrent les étudiants de BTS. Une session de rattrapage sera organisée au début du mois de juillet pour tous les candidats qui n'auront pu valider leur diplôme. Nous déploierons aussi des heures supplémentaires pour offrir à chaque étudiant de BTS qui en a besoin l'aide personnalisée permettant de l'accompagner vers la réussite.

Alors que nous nous engageons dans la dernière période de cette année scolaire, je tiens encore à vous remercier très sincèrement pour l'engagement admirable que vous avez montré depuis des mois pour dispenser le meilleur des enseignements dans des circonstances inédites, pour donner à chacun de vos élèves la possibilité de s'accomplir. Je n'ai eu de cesse de l'affirmer : la première force de notre Éducation nationale réside dans l'implication de ses personnels, tous mus par la volonté de construire l'avenir de nos enfants et de notre pays. Face à une situation qui exige de constantes adaptations, ce qui est inévitable mais souvent difficile, vous le prouvez chaque jour, de la plus belle des manières.

Je vous réitère toute ma confiance.

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

